

DÉCRET N° 2021 – 080 DU 03 MARS 2021

portant nomination des membres du Conseil d'administration
du Fonds national de Développement agricole.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin telle que modifiée par la loi 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n°2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant Proclamation le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n°2019-396 du 05 septembre 2019, portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n°2019-430 du 02 octobre 2019, fixant la structure-type des Ministères ;
- vu** le décret n°2016-681 du 07 novembre 2016 portant cadre institutionnel du développement agricole ;
- vu** le décret n°2017-304 du 21 juin 2017, portant création, organisation et fonctionnement Fonds national de Développement agricole ;
- vu** le décret n°2020-027 du 15 janvier 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- sur** proposition du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 03 mars 2021,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration du Fonds national de Développement agricole, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Dossa AGUEMON**, représentant le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

- monsieur **Achille Moïse HOUSSOU**, représentant la Présidence de la République ;
- madame **Armelle C. AHAMIDE MEANGOUA**, représentant le Ministère du Plan et du Développement.
- monsieur Edouard **SEHLIN**, représentant le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi ;
- monsieur **Claude Emmanuel ACAKPO**, représentant le Ministère de l'Economie et des Finances ;
- monsieur **Adjéoda AMOUSSOU**, représentant la Chambre nationale d'Agriculture ;
- monsieur **Arouna LAWANI**, représentant la Plateforme nationale des Organisations paysannes et de Producteurs agricoles du Bénin.

Article 2

Monsieur **Dossa AGUEMON**, représentant le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche est nommé président du Conseil d'administration du Fonds national de Développement agricole.

Article 3

Les membres du Conseil d'administration du Fonds national de Développement agricole sont nommés pour un mandat de trois (03) ans à compter de la date de leur installation.

Article 4

Monsieur **Claude Emmanuel ACAKPO**, représentant le Ministère de l'Economie et des Finances est nommé administrateur délégué du Fonds national de Développement agricole pour les missions suivantes :

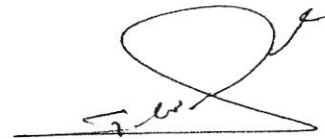
- apporter une assistance technique à l'équipe de la Direction générale du Fonds dans le cadre du partenariat avec les banques et les systèmes financiers décentralisés en l'occurrence les questions liées au refinancement, à la garantie et à la bonification ;
- représenter, en cas de besoin, le Directeur général auprès des tiers ;
- assister le Directeur général dans toute tâche que ce dernier pourra lui confier.

Article 5

Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes les dispositions antérieures contraires. Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 03 mars 2021

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Elevage et de la Pêche,



Cossi Gaston DOSSOUHOU

AMPLIATION : PR 06 - AN 04 - CS 02 - CC 02 - CES 02 - HAAC 02 - HCJ 02 - MAEP 4 - MEF 04 - Autres Ministères 19 - SGG 04 - IGE 01 - DGB-DCF-DGTCP 05 - BN-DAN-DLC 03 - GCOMB-DGCST-INSAE 03-BCP-CSM-IGAA 03.